

Séance du lundi 24 juillet 2023

Date de la convocation: 18/07/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9
Votants: 12

Nbr. vote pour: 12
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU,
Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON,
Emilie THISSE, Olivier CHARTON

Représentés : Jean-Claude DAUTRY, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER

Excusés :

Absents : Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD

Secrétaire de séance : Daniel MATHIEU

**Objet: Création d'une France Services Multi-Sites - convention avec la Poste -
DE_2023_051**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire présente le projet de création d'une France Services Multi-sites entre les communes du COLLET DE DEZE, de SAINT MARTIN DE BOUBAUX et de VENTALON EN CEVENNES.

Lancé en 2020, le dispositif « France Services » vise à simplifier les démarches administratives en ligne des citoyens, grâce à un guichet unique de services de proximité et des conseillers dédiés. Il permet d'accompagner les Français dans leurs démarches et d'accéder aux services publics de 9 opérateurs (La Poste, CAF, Pôle Emploi, CNAM, CNAV, MSA, Ministère de l'Intérieur, Justice, DGFiP). La Poste, poursuivant son ambition de participer au maintien des services publics dans les territoires avec la création des France Services « Hors les Murs », s'est engagée dans ce processus de labellisation d'une France Services Multi-sites et elle a sollicité la Commune de Ventalon en Cévennes pour la mise à disposition d'un espace permettant à un agent postal d'effectuer des permanences « France Services » dans la commune.

Le projet est le suivant : le bureau de poste du COLLET DE DEZE disposera de deux conseillers France Services dont un conseiller itinérant qui se rendra une journée par semaine dans les agences postales communales de ST MARTIN DE BOUBAUX et de VENTALON EN CEVENNES.

Le Maire présente les avantages indéniables offerts par ce nouveau service qui devrait voir le jour en octobre 2023. L'ouverture de ce France Services favorisera une meilleure accessibilité aux services publics en facilitant les démarches administratives des habitants et en luttant contre le non-recours aux droits. Il jouera un rôle essentiel en faveur de l'inclusion numérique, en touchant les populations les plus fragiles et les plus isolées. En élargissant l'offre France Services à des lieux de proximité, il permettra une accessibilité accrue pour tous les publics. Cette antenne France Services permettra également d'œuvrer pour un service public mutualisé, de proximité et de qualité : seront présents une journée par semaine au sein des locaux municipaux de la mairie du Géripon le conseiller France Services, le gérant de l'agence postale communale et le secrétariat de mairie.

RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2023
048-200058410-20230724-DE_2023_051-DE

Conformément aux termes de la convention présentée qui sera conclue entre la Poste et la Commune, la Commune s'engage à mettre à disposition de la Poste à titre gracieux, au sein de la mairie du Géripon, un espace fermé ou isolé avec une zone de confidentialité afin de permettre la mise en place de permanences « France Services » dans la commune. L'Espace mis à disposition comportera une table et trois chaises, permettant d'accueillir jusqu'à trois usagers et il sera équipé d'un ordinateur connecté au réseau et raccordé à une imprimante. La Convention sera conclue pour une période initiale d'un an et sera ensuite renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois fois.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer.

Oùï cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. ACCEPTE le projet de création d'une antenne France Services sur la commune de VENTALON EN CEVENNES selon les modalités présentées, sachant que ce projet présente un intérêt public local fort pour la commune.
2. VALIDE les termes de la convention annexée à la présente délibération.
3. DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer la convention présentée et tous documents afférents à la création de ce France Services Multi-sites.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2023
048-200058410-20230724-DE_2023_051-DE